



18, rue des Réservoirs  
78510 Triel-sur-Seine

Madame, Monsieur la ou le  
Commissaire enquêteur  
Mairie de Triel-sur-Seine  
Place Charles de Gaulle  
78510 Triel-sur-Seine

Triel-sur-Seine, le 5 juillet 2019

Objet : Enquête publique sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Madame, Monsieur la ou le Commissaire Enquêteur,

L'association Triel Autrement est une association de citoyens qui a pu rencontrer un grand nombre d'habitants et recueillir leurs aspirations pour le développement de Triel.

Nous avons étudié le PLUi avec attention et nous avons pu constater que ses orientations concernant Triel ne sont pas en phase avec les attentes des triellois et les enjeux de développement durable. Sa lecture laisse l'amère impression que les rédacteurs de ce document initiateur du développement du territoire pour une longue durée n'ont jamais cherché à valoriser le potentiel patrimonial de Triel-sur-Seine. Notre commune va servir de variable d'ajustement pour le développement des villes environnantes et pour répondre aux obligations étatiques en termes de pourcentage de logements sociaux.

Ce document, sans ambitions pour Triel, va entrainer, s'il est approuvé en l'état, une dévalorisation importante de notre ville liée à l'absence d'une vision politique de développement et au déficit d'ambition de valoriser les atouts de notre Commune.

Les orientations du PLUi vont déstructurer profondément et durablement le caractère villageois et patrimonial de notre ville. Ainsi, elles créent de nouveaux programmes immobiliers d'envergure dans des quartiers résidentiels marqués par des habitats essentiellement pavillonnaires. Ainsi, elles transforment les venelles, chemins et allées en axes de grands flux de circulation dont l'emprise se fera au détriment des murs et jardins des propriétés voisines par le biais de la procédure de l'alignement.

Ces orientations vont également conforter la césure existante entre le secteur de la gare et celui des bords de Seine par une densification accrue qui ne sera pas accompagnée d'un plan d'aménagement global du quartier du centre-ville élargi.

L'étendard de la trame verte et bleue est brandi par la Communauté urbaine GSPS&O comme indicateur de l'importance des enjeux environnementaux dans notre territoire. Notre ville possède tous les atouts (Forêt, liaisons vertes existantes, Berges de Seines) pour être en première ligne de cette transition écologique. Pourtant et à l'inverse de beaucoup d'autres villes du territoire qui profitent du PLUi pour valoriser un cadre de vie plus respectueux de l'environnement, Triel a décidé de sacrifier le



corridor écologique entre l'école Jean de La Fontaine et les courts de tennis par la densification résidentielle et la création de programme de logements sociaux.

Si la densification est effectivement programmée, aucune proposition n'est apportée pour revitaliser et développer le tissu commercial et artisanal de la Ville. Le PLUi n'apporte aucune réflexion par rapport à un nouvel aménagement des secteurs commerciaux de Triel plus en phase avec les attentes des usagers et consommateurs en termes de stationnement et d'agrément des secteurs commerciaux et artisanaux.

Triel bénéficie d'un cadre de vie, d'une richesse patrimoniale et d'atouts environnementaux propices au développement des activités touristiques et sportives. Ces points forts ne sont malheureusement pas soulignés dans le PLUi.

Les logements sociaux permettent un parcours résidentiel au bénéfice de la protection des plus fragiles de nos concitoyens. L'intégration dans chaque opération et dans chaque secteur géographique d'une part de logements sociaux favorise la mixité et la cohésion sociales. La volonté affichée dans le PLUi, au nom du respect des quotas de logements sociaux demandés par la Loi SRU, de réalisation de programmes immobiliers majoritairement sociaux va à l'encontre d'une mixité sociale cohérente et naturelle. Ce parti pris municipal va favoriser la création de secteurs sociaux très identifiés. Il va stigmatiser les habitants des résidences concernées au lieu de permettre leur bonne intégration au sein de la population de Triel. Un tel parti pris a conduit par le passé à la création des Zones à Urbaniser en Priorité (ZUP). Son échec, qui n'est plus à démontrer, a conduit à l'abandon de ce système de construction. Alors pourquoi vouloir créer ex nihilo un secteur de logements essentiellement sociaux sur le secteur de Feucherets-Basins au risque de reproduire les errements du passé ?

De même dans le centre-ville, la concentration de logements sociaux au niveau des bords de Seine sur les ensembles immobiliers du garage Renault et de l'Hôtel de la Marine va entraîner un déséquilibre sociologique et la dévalorisation globale d'un secteur déjà marqué par une forte représentation de logements peu qualitatifs et apparentés à du logement social de fait.

Le développement de Triel doit se réaliser nécessairement en phase et complémentarité avec celui des communes voisines. Triel peut contribuer par l'apport de voyageurs au développement des infrastructures ferroviaires de Verneuil/Vernouillet lié à l'arrivée prochaine du programme Eole. Pour autant, cette contribution doit s'accompagner de la création d'une infrastructure et de moyens de locomotion de rabattement depuis Triel vers ce terminal ferroviaire.

La majorité municipale actuelle n'a pas su ou pas voulu saisir l'occasion de l'écriture du PLUi pour concerter avec les habitants sur leurs visions du développement de la Ville. Les concertations ciblées sur les projets du parc de Triel, de la ferme photovoltaïque, de l'entrée sud de la Ville et du centre-ville ont été et sont réalisées alors que la rédaction du PLUi est finalisée. Pourtant ces secteurs auraient pu faire l'objet, après concertation, d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de secteurs à échelle communale.

Ce déficit de concertations sur des projets d'urbanisme lourds de conséquences pour Triel, les conditions dégradées de l'enquête publique en cours et la proximité des prochaines élections municipales nous conduisent à solliciter un report de l'adoption définitive du PLUi. Il nous semble évident que cette décision politique majeure pour l'avenir de notre ville et du territoire intercommunal doit incomber au conseil communautaire issu du scrutin de mars 2020. Les prochains mois pourraient ainsi être pleinement consacrés à une véritable dynamique de concertations à l'échelle communale et intercommunale.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur la ou le Commissaire enquêteur, au nom de l'association, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Yvon Rosconval

